



Déclaration CAPA du 30 avril 2020 – Accès à la Hors Classe

Cette CAPA s'ouvre dans un contexte tragique : plus de 23 000 morts en France, plus de 210 000 morts dans le monde, des milliards d'êtres humains confinés chez eux, des économies ébranlées, des rues vides, une nature qui reprend un peu sa revanche... jamais le monde n'aura été confronté à une telle situation ! Nous subissons le manque d'investissement dans les services publics, à commencer par l'hôpital, la destruction de la biodiversité, le sous-investissement dans la recherche, le développement effréné des échanges mondiaux pour maximiser les profits quel qu'en soit le coût social et environnemental et les conséquences sur les approvisionnements stratégiques (manque de masques, de respirateurs, etc...). Les dérèglements de ce monde font système, ils éclatent au grand jour de la plus tragique des façons mais ils sont aussi porteurs de prises de conscience.

Non, il n'y a pas eu de "ratés", contrairement à ce qu'a déclaré récemment Emmanuel Macron, il y a juste les conséquences de choix politiques conscients de ce gouvernement et des gouvernements précédents. Ce sont les politiques de désengagement et d'économie de l'État dans les services publics – et en particulier les fermetures de 17 500 lits dans les hôpitaux depuis 6 ans - qui amènent au tragique bilan que nous pouvons observer actuellement.

Le Président de la République a annoncé lors de son allocution du 13 avril 2020 le début du déconfinement avec la reprise des crèches, des écoles, des collèges et des lycées le 11 mai 2020. Dès le lendemain, le ministre de l'Éducation Nationale, à nouveau pris de court, entamait un long marathon dans les médias pour tenter d'expliquer...et surtout de convaincre une opinion, des parents d'élèves et des personnels dont les réactions allaient de la perplexité (un peu) à la colère (beaucoup). Le 28 avril, le premier ministre annonce que les écoles ouvriront le 11 mai, les collèges à compter du 18 mai (seulement pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}), les lycées début juin, en commençant par les lycées professionnels. Comment s'y retrouver ?

Si cette nouvelle peut donner une perspective à tous et à toutes d'enfin pouvoir sortir et retrouver une forme de normalité, elle n'a pour objectif que de permettre la reprise de l'économie en libérant les parents...

Le corps médical et scientifique lui-même est plus que perplexe, l'ordre des médecins s'étant prononcé contre cette réouverture vu l'état sanitaire actuel, tout comme l'INSERM qui estime que cette reprise précoce pourrait créer une deuxième vague épidémique.

Comment reprendre sereinement sans prendre en compte la difficulté psychologique due à deux mois de confinement, sans avoir de garanties sur la mise en sécurité des élèves et des personnels, sans tenir compte de l'accueil des enfants de soignants et de l'aide sociale à l'enfance, sans connaître précisément les modalités d'évaluation, de prise en compte de l'assiduité des élèves au troisième trimestre...quand le retour à l'école ne serait pas obligatoire ? Et pour notre discipline, quid de la pratique d'une grande partie des APSA ? Comment faire de l'EPS en respectant les gestes barrières, si ce n'est reproduire ce que nous faisons actuellement pendant le confinement ? Le SNEP avec la FSU l'a affirmé devant la Rectrice lors du CHSCTA du 15 avril : tant que les conditions sanitaires ne seront pas réunies, nous ne reprendrons pas. La priorité est bien celle de la santé de toutes et de tous, avant toute autre considération.

Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui nous ont poussés à demander le report de cette CAPA et sur celles qui ont entraîné votre refus, mais nous souhaitons redire encore aujourd'hui notre opposition à la loi de transformation de la fonction publique qui remet en cause, notamment le paritarisme et les compétences des CAP. Dès le 1^{er} janvier 2021 les CAP ne seront plus consultées pour les promotions. Qui alors, pourra rectifier les erreurs de l'administration ? Qui alors, pourra vérifier l'équité de traitement de tous les personnels et garantir la transparence de ces différentes opérations de gestion ? Qui alors, aurait détecté aujourd'hui les erreurs des fichiers hors-classe et congés formation 2020 ? Certainement pas les collègues promus...et pas plus, les non-promus puisqu'ils n'ont aucune information, ni moyen de comparaison ! C'est pourquoi, nous réaffirmons la nécessité de faire revivre le paritarisme, seul garant du fonctionnement démocratique du service public.

Du côté de notre métier d'enseignant d'EPS, alors que la situation se détériore depuis des années (classes surchargées, remplacements non assurés, diminution des horaires dans la voie professionnelle, cours le mercredi après-midi avec la mise en place de la réforme du BAC et donc menaces sur le sport scolaire, équipements...), la préparation de la rentrée prévoit de nouvelles dégradations. En effet, 22 500 élèves de plus sont attendus dans le second degré et de nombreuses suppressions de postes sont prévues en EPS dans les académies (plus de 100 suppressions en établissements et de nombreuses autres en zone de remplacement). Dans ces conditions, la continuité du service public ne sera pas assurée pour la rentrée prochaine et l'année scolaire à venir, alors qu'il faudrait permettre " plus et mieux d'EPS " pour toutes et tous. L'affaiblissement de l'enseignement de l'EPS est une catastrophe pour la jeune génération, la culture physique sportive et artistique et la santé publique. C'est pourquoi le SNEP-FSU demande au gouvernement d'engager sans attendre un

renforcement de cet enseignement en adoptant un collectif budgétaire visant l'augmentation des postes aux concours de recrutement en EPS. A minima, il faudrait neutraliser les suppressions de postes envisagées pour la prochaine rentrée et permettre la réduction des effectifs élèves par classe. Il est urgent d'agir pour améliorer le service public d'Education, l'EPS et le Sport Scolaire qui en sont des éléments indispensables comme le rappelle la Loi d'orientation de 2013 article L 121-5 : " L'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles ".

En ce qui concerne l'un des points de cette CAPA, l'accès au grade de la Hors-Classe, nous pensons toujours que PPCR a permis un progrès important pour les droits des personnels assurés désormais de dérouler leur carrière sur deux grades ; assurés que l'ensemble de leur expérience professionnelle soit désormais prise en compte, indépendamment de paramètres externes. Cette assurance repose sur un équilibre des barèmes et sur la pérennité des avis. Néanmoins, le SNEP-FSU continue de revendiquer que la hors classe soit un échelon supplémentaire et que la différence de 5 ans existante entre 2 collègues pour accéder à la hors classe disparaisse. C'est pourquoi, nous continuons de demander la fin des quotas pour les appréciations, mais également une évolution du barème afin de renforcer le poids de l'ancienneté dans le barème. De plus une refonte de la grille indiciaire de la classe normale intégrant les indices de la hors-classe et de la classe exceptionnelle permettrait à toutes et tous d'atteindre le nouvel indice 1067 qui prendra effet avec PPCR. La grille indiciaire revalorisée des agrégés doit devenir la référence pour tous (INM 579 – INM 1067). Nous continuons également de revendiquer l'intégration de la hors classe et de la classe exceptionnelle dans un grade unique pour permettre à l'ensemble des personnels de terminer au dernier indice de leur grade. La période que nous vivons actuellement nous renforce dans notre mandat d'une carrière sans concurrence entre collègues.

Au sujet de l'égalité hommes/femmes, nous ne comprenons toujours pas pourquoi nous faisons uniquement référence au ratio académique hommes/femmes dans le corps des professeurs d'EPS alors que le nombre de femmes dans le tableau d'avancement est encore supérieur à celui des hommes : 50,5% pour 49,5%. Entre la dernière femme promue et le dernier homme promu, s'intercalent dans le tableau 25 femmes, qui elles ne seront pas promues ! Il y a quand même un problème dans ce système de promotions ! Si nous sommes obligés de respecter les pourcentages académiques, pourquoi ne pas faire deux tableaux ? Dans ce cas, nous ne nous posons plus la question du barème du dernier promu chez les uns ou chez les autres : les 20 premiers hommes du tableau sont promus et sur le tableau des femmes, on prend les 17 premières ! Ce système aurait au moins le mérite de rendre lisibles les promotions pour les collègues. Il suffirait pourtant de réaliser les promotions dans l'ordre de la carrière et là, oubliée la discrimination.

A propos des erreurs de barèmes du fichier 2020, erreurs volontaires, puisque cette année, l'administration a décidé de changer le mode d'attribution des points pour les collègues avec 1 an 0 mois 0 jour, 2 ans 0 mois 0 jour et 3 ans 0 mois 0 jour d'ancienneté dans l'échelon, prétextant que les fichiers des deux dernières années étaient faux ! Mais qui avait établi ces fichiers ? Qui va maintenant expliquer aux collègues qu'ils reculent au classement parce que cette année le système d'attribution des points a changé sans que la note de service ministérielle ne soit modifiée ? Qui va leur dire que 365 jours ne font pas 1 an ? Nous ne manquerons de vous adresser ces collègues.

Concernant les avis " opposition " des chefs d'établissements et des inspecteurs, nous regrettons qu'ils concernent toujours les mêmes collègues. Ces collègues n'évoluent-ils pas ? Ne peut-on vraiment rien faire ? Ne peut-on les contraindre à entrer dans certains dispositifs d'accompagnement ?

Nous sommes tous concernés : administration, chefs d'établissements, inspecteurs, enseignants d'EPS, parents et enfants.

En ce qui concerne les demandes de congé formation pour l'année scolaire 2020-2021, deuxième point à l'ordre du jour de cette CAPA, nous constatons avec satisfaction que le nombre de demandeurs augmente à nouveau. De plus, les collègues semblent s'orienter de plus en plus vers des compléments de formation initiale en essayant d'acquérir de nouvelles compétences. D'ailleurs pourquoi ne pas accorder de points de projets aux collègues qui se destinent à une formation en yoga ou en coaching sportif, ces deux champs nous semblant en relation directe avec notre métier d'enseignant d'EPS ?

Enfin nous terminerons cette déclaration en réaffirmant la nécessité que des décisions fortes soient prises pour que les personnels reprennent confiance envers leur administration. Dans ce cadre, le gouvernement doit revenir sur la réforme des retraites que les personnels rejettent massivement. Le retour de l'avis des CAP concernant les opérations de carrière et de mutations est également une nécessité absolue. Les personnels doivent pouvoir être représentés et défendus par les organisations syndicales qu'elles élisent avec une participation jamais démentie et un score sans appel en ce qui concerne le SNEP-FSU. Remettre en place l'avis des CAP dans la carrière des collègues serait un acte fort plus que des appels à une pseudo unité de façade.